

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 188-DEVE 50 Subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie située 92, boulevard Barbès 75018 Paris pour l'organisation du dixième Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie. X04939 2012_03286 5502.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris :

- à hauteur de 4 000 euros : rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture ;

- à hauteur de 2 000 euros : rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 «provision pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat » ;
- à hauteur de 2 000 euros : rubrique 820, nature 6574, ligne 23002, mission 280 «provision pour subventions de fonctionnement au titre des Espaces Verts et de l'Environnement ».